

**ANNEXE 2**  
**GAMME DE SYSTÈMES ÉCHOGRAPHIQUES (UL)**  
**Rév. 22**

Catégorie de Produits	Produits
Systèmes échographiques (UL)	Échographie cardiovasculaire (UL CV) Systèmes échographiques en imagerie générale (UL GI) Soins des femmes (UL) Point d'intervention (POC UL)

**1. Modalités de paiement.**

- 1.1 Sauf mention contraire expresse dans le devis, Philips facturera au Client, et le Client paiera immédiatement cette facture à la réception de chaque produit comme suit :
- 1.1.1 100 % du prix d'achat est exigible trente (30) jours après la date de facturation de Philips.
- 1.2 Les services de soutien, le cas échéant, sont facturés et payés comme indiqué dans le devis.
- 1.3 Les modalités de paiement sont soumises à l'approbation du crédit.

**2. Conditions supplémentaires relatives à la vente de Produits d'échographie.**

- 2.1 La mémoire du système échographique (disque dur, mémoire à semi-conducteurs, etc.) ne doit pas être utilisée comme dépôt de données ou archive centrale pour stocker les images et les rapports. L'utilisation de la mémoire du système échographique de cette manière peut entraîner la perte de données. Philips ne peut en aucun cas être tenu responsable de la perte de données stockées ou archivées sur un équipement d'échographie. Il incombe au Client d'effectuer des copies de sauvegarde quotidiennes des données résidant sur cet équipement. Cela peut se faire en envoyant les images et les rapports générés par l'utilisation de l'équipement d'échographie à un système d'archivage et de transmissions d'images (PACS) ou au moyen d'un autre support automatisé pour la récupération des données. Les coûts associés à la restauration des données à partir d'images et de rapports de sauvegarde vers une source non automatisée sont entièrement à la charge du Client et à ses risques et périls. La récupération et la restauration des données à partir de ces méthodes peuvent prendre du temps et un processus non automatisé peut entraîner une perte de données supplémentaire et n'est pas recommandé par Philips.

**3. Validation préalable des Mises à jour et/ou des Mises à niveau du système d'exploitation.**

- 3.1 Les correctifs mis en œuvre par les équipementiers des systèmes d'exploitation ou les mises à jour des logiciels antivirus peuvent avoir des répercussions sur les performances et la fonctionnalité des applications qui fonctionnent sur ces systèmes et peuvent nuire à la sécurité des patients. Philips effectuera des tests de validation sur certains systèmes d'exploitation Microsoft et sur les logiciels antivirus McAfee au cours de la période de garantie. Philips n'a aucune obligation de valider tout autre système d'exploitation ou logiciel antivirus de tiers. Le Client ne doit pas installer ou utiliser ce qui suit :
- 3.1.1 les rustines, les mises à jour et les mises à niveau du système d'exploitation;
- 3.1.2 des mises à jour de l'antivirus (à l'exception des fichiers DAT, c.-à-d. définitions de virus); ou
- 3.1.3 des mises à jour ou mises à niveau des moteurs de recherche antivirus, collectivement (a) et (b) avant les tests de validation et l'approbation de Philips (« Mises à jour non autorisées »).
- 3.2 Philips décline toute responsabilité, y compris, sans toutefois s'y limiter, en ce qui concerne les réclamations au titre de la garantie, en cas d'utilisation du Logiciel sous licence avec des Mises à jour non autorisées. Si Philips découvre que le Client utilise une Mise à jour non autorisée avec le Logiciel sous licence, Philips a le droit de demander au Client de revenir aux versions les plus récentes validées (par Philips) des systèmes d'exploitation et des antivirus, aux frais du Client, avant de fournir tout soutien.

**4. Lumify.**

- 4.1 Si l'achat du Client comprend une solution ou une offre groupée d'échographie Lumify, les conditions suivantes s'appliquent en plus des Conditions générales de vente de Philips :
- 4.1.1 Appareils intelligents compatibles.
- 4.1.1.1 L'utilisation de la solution ou de l'offre groupée d'échographie Lumify pour Android nécessite les composants suivants : Un transducteur et un câble Lumify de Philips, un appareil intelligent compatible et l'application logicielle Lumify. L'appareil intelligent compatible est une tablette ou un téléphone grand public standard répondant aux spécifications de compatibilité de Lumify. Philips peut modifier de temps à autre la liste des appareils compatibles publiée.
- 4.1.1.2 L'utilisation de la solution ou de l'offre groupée d'échographie Lumify pour iOS nécessite les composants suivants : Un transducteur Lumify de Philips, l'application logicielle Lumify et le module

d'alimentation Lumify (LPM), rigide. Un connecteur (à utiliser avec l'étui Thule personnalisé fourni par Philips), un câble flexible, une plaque de montage (à utiliser sans l'étui Thule personnalisé fourni par Philips) et un câble de chargement.

- 4.1.1.3 Philips ne fournit aucun service d'entretien ou de réparation pour les appareils intelligents du Client. Philips ne fournit pas de logiciel antivirus pour les appareils intelligents du Client; il incombe à ce dernier d'acheter un logiciel ou une application antivirus et de gérer tous les problèmes de virus liés à ses appareils intelligents. La solution d'échographie Lumify n'inclut aucun logiciel de sécurité pour les appareils intelligents du Client. Le Client est responsable de la gestion et du maintien des pare-feu ou d'autres mesures de sécurité et de confidentialité appropriées pour les données résidant sur les appareils intelligents du Client.
- 4.1.2 Si le Client a choisi la solution Lumify : Achat ferme, les conditions suivantes s'appliquent :
  - 4.1.2.1 Le Client achètera à ses propres frais un appareil intelligent figurant sur la liste approuvée publiée sur le site Web de Lumify, et installera l'application logicielle Lumify sur l'appareil intelligent à partir de Google Play Store.
  - 4.1.2.2 Le Client reconnaît que l'achat d'une solution Lumify Ultrasound ne comprend pas l'appareil intelligent requis.
- 4.1.3 Si le Client a choisi l'option « Lumify System Bundle », l'envoi du Client comprendra un système compatible avec le système Lumify.  
Appareil Android avec l'application Lumify préinstallée; les conditions suivantes s'appliquent :
  - 4.1.3.1 Le Client autorise Philips à accepter en son nom l'accord de licence de l'utilisateur final applicable, qui peut être consulté à l'adresse suivante :
  - 4.1.3.2 Pour les appareils Samsung : [http://www.samsung.com/us/common/software\\_eula.html](http://www.samsung.com/us/common/software_eula.html). Pour les autres appareils : un lien sera fourni sur demande.
  - 4.1.3.3 Le Client autorise Philips à effectuer les étapes de configuration de base et à installer l'application logicielle Lumify sur la tablette.
  - 4.1.3.4 Le Client accepte la couverture de la garantie limitée au remplacement de l'appareil intelligent, telle qu'elle est définie dans le contrat de garantie.
  - 4.1.3.5 Après la période de garantie de la tablette, Philips ne sera pas responsable des performances ou de la fonctionnalité de l'application Lumify à la suite de l'installation par le Client de correctifs, de mises à jour ou de mises à niveau du système d'exploitation de l'équipementier sur la tablette.
- 4.2 Licence pour l'application logicielle Lumify. La licence accordée pour l'utilisation de l'application logicielle Lumify est limitée à l'utilisation du transducteur Lumify sur un ou plusieurs ordinateurs ou appareils intelligents figurant sur la liste du matériel approuvé publiée sur le site Web de Lumify. L'application logicielle d'échographie Lumify est offerte dans Google Play Store et Apple App Store. Lorsqu'elle est téléchargée, l'application logicielle Lumify est en mode démonstration, mais elle sera entièrement activée si le Client achète et enregistre le transducteur auprès de Philips.
- 4.3 La connectivité Internet n'est pas nécessaire pour utiliser la solution d'échographie Lumify, mais elle est requise pour télécharger l'application logicielle Lumify et pour enregistrer chaque configuration unique, y compris l'appareil intelligent, les mises à jour du système d'exploitation de l'appareil intelligent, les versions de l'application logicielle Lumify et le transducteur Lumify).
- 4.4 Dans le cadre de la solution d'échographie Lumify, Philips recueille périodiquement des renseignements sur le journal du système; le Client accepte cette collecte lorsqu'il achète une solution d'échographie Lumify. Voir l'avis de confidentialité de Lumify pour plus de détails.

## 5. **Couverture Xtend.**

- 5.1 Services fournis. Le cas échéant, la Couverture Xtend (la « Couverture ») sur les systèmes énumérés dans le devis (les « Systèmes couverts ») est offerte par Philips North America LLC (« Philips ») selon les conditions générales de la Couverture Xtend décrites ci-dessous ou autrement confirmées par Philips par écrit.
  - 5.1.1 Service de réparation. À compter de la date d'entrée en vigueur et sous réserve de la restriction en matière de réparation ci-dessous, Philips ou ses sous-traitants fourniront des services de réparation pour les Systèmes couverts en cas de défauts matériels. Philips fournira toutes les pièces de rechange, qui peuvent être remises à neuf, et la main-d'œuvre nécessaire pour réparer les Systèmes couverts. Tous les composants utilisés sont assujettis aux procédures d'inspection et de contrôle de la qualité de Philips et sont garantis dans la même mesure qu'un composant non remis à neuf. Les pièces retirées pour être remplacées deviennent la propriété de Philips, et Philips doit retirer les pièces de l'Emplacement du client. Philips peut augmenter ses prix contractuels si un Système couvert est mis à niveau ou reconfiguré.
  - 5.1.2 Service d'entretien préventif. Philips fournira au Client un calendrier d'entretien préventif pour chaque Système couvert. Philips fournira un tel entretien préventif pendant les heures de Couverture du Service (telles qu'elles sont définies dans le devis), à un moment mutuellement convenu. Le Client mettra les systèmes couverts à la disposition de Philips conformément à la présente annexe. Philips ou ses sous-traitants fourniront l'entretien préventif pour chaque Système couvert à des intervalles prévus. Si Philips ne peut pas localiser le Système couvert ou si le Système couvert n'était pas mis à sa disposition pour l'entretien préventif au moment

prévu, Philips informera le Client qu'il dispose de quatre-vingt-dix (90) jours pour mettre le Système couvert à la disposition de Philips en vue de l'entretien préventif, faute de quoi le Client renonce à son droit au Service et Philips peut supprimer ce Système couvert de la liste des Systèmes couverts figurant dans le devis.

- 5.1.3 Mises à jour logicielles. Philips installera les mises à jour du logiciel du système d'exploitation fournies par l'équipementier pour les Systèmes couverts. Les mises à jour logicielles désignent les révisions apportées au logiciel du système d'exploitation propriétaire de l'équipementier qui améliorent les fonctions et le fonctionnement du système existant sans modification du matériel, mais n'installent pas les mises à niveau du logiciel du système d'exploitation vers de nouvelles plateformes logicielles ou options logicielles proposées séparément à la vente par l'équipementier.
- 5.2 Exclusions. À moins d'indication contraire expresse dans le devis, la Couverture ne comprend pas ce qui suit :
  - 5.2.1 l'entretien du Système couvert s'il est contaminé par du sang ou d'autres substances potentiellement infectieuses;
  - 5.2.2 tout service nécessaire en raison : d'une conception, d'une spécification ou d'une instruction fournie par le Client ou son représentant;
  - 5.2.3 le non-respect par quiconque des instructions ou recommandations écrites de Philips;
  - 5.2.4 toute combinaison d'un Système couvert avec un produit ou un logiciel d'un autre fabricant que ceux recommandés par Philips, à l'exception des Produits livrés par Philips et vendus dans le cadre du devis applicable;
  - 5.2.5 toute modification, manipulation, utilisation, ou tout entreposage ou entretien inappropriés d'un Système couvert par une personne autre que le sous-traitant de Philips ou Philips;
  - 5.2.6 les dommages causés par une source externe, quelle qu'en soit la nature, sauf s'ils sont causés par Philips ou un sous-traitant de Philips;
  - 5.2.7 tout retrait ou déplacement d'un Système couvert;
  - 5.2.8 la négligence ou l'utilisation abusive d'un Système couvert;
  - 5.2.9 le coût des matériaux, des fournitures, des pièces ou de la main-d'œuvre fournis par une autre personne que Philips ou ses sous-traitants;
  - 5.2.10 tout montage ou modification structurelle liés aux services;
  - 5.2.11 les articles et fournitures consommables (tels que les tubes laser biomédicaux et les tampons utilisés par les patients), les cryogènes, les sources d'étalonnage pour la tomographie par émission de positrons (TEP), les films, les piles, les cassettes;
  - 5.2.12 les réparations esthétiques;
  - 5.2.13 le coût de la remise en état, de la reconstruction ou de la révision générale si les réparations ne permettent pas de maintenir un Système couvert dans un état de fonctionnement satisfaisant;
  - 5.2.14 l'élimination de matières ou de déchets dangereux, infectieux ou biomédicaux;
  - 5.2.15 fournir des services à tout Système couvert dans le cadre d'un contrat de service en vigueur entre le Client et un autre fournisseur jusqu'à ce que ces contrats expirent ou soient résiliés par le Client. Philips n'est pas responsable des pénalités ou des frais d'annulation liés à la résiliation par le Client d'un tel contrat;
  - 5.2.16 sauf mention contraire expresse dans le devis, l'entretien ou la réparation de Produits Philips et/ou tiers, y compris, sans toutefois s'y limiter, les caméras de détection nucléaire à cristaux, les tubes de tomographie et de radiothérapie, les tubes à rayons X, les détecteurs plats, les intensificateurs d'image, les aimants de remplacement, le système de réfrigération des aimants (tête froide, compresseur, refroidisseurs), les salles de résonance magnétique et de radiofréquence, les systèmes CVCA, les antennes de surface, les conditionneurs d'énergie, les blocs d'alimentation sans coupure, les sondes pour échographie (sondes, accessoires ou fixations), les sondes pour ETO, les tubes électroniques analyseurs pour caméras de télévision, les tubes photomultiplicateurs, les lignes de faisceau central d'accélérateur, les canalisations de gaz médicaux (jusqu'aux prises murales), les tambours de photocopieur, les canons à électrons, les faisceaux de fibres optiques, les commandes manuelles/au pied (interrupteurs, accessoires ou fixations), les klystrons et les thyatron, les magnétrons, les tubes plumbicon, les guides d'ondes et les fixations;
  - 5.2.17 sauf indication contraire dans le devis : les instruments d'arthroscopie, les brassards de pression artérielle (accessoires ou pièces jointes), les balais de moteur de centrifugeuse, les sondes de thermomètre électronique, les instruments électrochirurgicaux (crayons et électrodes), les instruments généraux ou chirurgicaux, le verre de laboratoire, les tubes laser, les pièces à main pour la phacoémulsification (unités d'extraction de la cataracte, accessoires ou fixations), le matériel chirurgical non électrique, les endoscopes rigides et semi-rigides.
- 5.3 Responsabilités du Client. Pendant la durée de la Couverture, le Client fera ce qui suit :
  - 5.3.1 il s'assurera que l'Emplacement est entretenu et qu'il est toujours propre et hygiénique, et que chaque Système couvert, produit et pièce est décontaminé avant la mise en service, l'expédition ou l'échange, conformément aux directives figurant dans le manuel d'utilisation;

- 5.3.2 il se débarrassera de tout déchet dangereux ou biologique;
  - 5.3.3 il tiendra l'environnement opérationnel conformément aux spécifications de Philips pour l'Emplacement (notamment en vérifiant le contrôle de la température et de l'humidité, la qualité de l'électricité d'arrivée, la qualité de l'eau d'arrivée et les systèmes de protection contre l'incendie);
  - 5.3.4 il se servira des Systèmes couverts conformément aux instructions d'utilisation publiées par son fabricant;
  - 5.3.5 le cas échéant, il assistera à une réunion de démarrage dans les installations du Client, avant la date d'entrée en vigueur de la Couverture, afin que Philips puisse expliquer la Couverture à la direction du Client et à certains membres du personnel;
  - 5.3.6 il fournira un espace sécurisé réservé au sein de l'établissement principal du Client et dans chaque établissement ou site supplémentaire, selon les besoins, pour le personnel résident de Philips;
  - 5.3.7 il fournira à Philips une connexion Internet à large bande ou un accès Wi-Fi à des fins commerciales;
  - 5.3.8 pour tout système d'un fournisseur autre que Philips, il fournira à Philips les manuels d'entretien du Système couvert;
  - 5.3.9 il tiendra à jour toutes les licences de logiciels applicables à chaque Système couvert;
  - 5.3.10 pour l'utilisation par Philips de l'entretien à distance des Systèmes couverts, il fournira à Philips un emplacement sûr pour le matériel permettant de connecter les Systèmes couverts au réseau de téléservice (« réseau RSN ») de Philips;
  - 5.3.11 le matériel du réseau RSN demeure la propriété de Philips, et il n'est fourni que pendant la durée de la Couverture;
  - 5.3.12 il fournira à Philips et à ses fournisseurs un accès libre et complet au matériel du réseau RSN afin de permettre à Philips d'accéder à distance à la base de données du Système couvert ou du système d'un fournisseur autre que Philips;
  - 5.3.13 il fournira à Philips, à chaque Emplacement, à tout moment pendant la durée de la Couverture, un nœud d'accès Internet à large bande réservé, y compris un accès à l'interface publique et privée, permettant d'établir et de maintenir une connexion réussie aux Systèmes couverts à l'Emplacement par l'intermédiaire du réseau RSN et du réseau du Client;
  - 5.3.14 si le Système couvert ne peut être connecté au réseau RSN et/ou si le Client ne fournit pas à Philips l'accès raisonnablement demandé, le Client renonce à ses droits de Couverture sur ce Système couvert et à toute garantie de disponibilité.
- 5.4 Disponibilité du système. Si le Client planifie des services et qu'un Système couvert n'est pas disponible au moment convenu, Philips peut annuler l'appel de service ou facturer au Client, aux taux en vigueur des demandes de service, le montant correspondant à toutes les heures que le personnel de Philips aura attendues pour accéder au Système couvert.
- 5.5 Couverture. Dans la mesure où un problème de réparation ne peut être résolu à distance, Philips fournira des services sur place pendant les heures indiquées dans le devis, à l'exclusion des jours fériés observés par Philips, sauf indication contraire dans les annexes ou les pièces (« Couverture du service »). Le Client peut demander un service en dehors de la Couverture de Service ou un service qui n'est pas inclus dans le présent Contrat et, sous réserve de la disponibilité du personnel et des pièces de rechange, Philips fournira ce service aux tarifs préférentiels de Philips alors en vigueur ainsi que pour le matériel et la main-d'œuvre. Le Client devra payer un minimum de trois heures sur place, plus les frais de déplacement et les dépenses applicables, par visite de service.
- 5.6 Documentation. Sur demande écrite du Client, Philips fournira les dossiers de réparation et d'entretien préventif pour chaque Système couvert.
- 5.7 Durée et résiliation. La durée du présent Contrat est indiquée dans le devis ci-joint et intégrée dans les présentes.
- 5.8 Le présent Contrat est non résiliable, et il restera en vigueur pendant la durée qui est précisée dans le devis.
- 5.9 Exclusion de garantie. La présente annexe décrit intégralement les obligations contractuelles de Philips en matière de Couverture envers le Client. Philips ne donne aucune garantie supplémentaire aux termes du présent Contrat. Tous les services et toutes les pièces nécessaires à la Couverture aux termes de la présente annexe sont fournis EN L'ÉTAT. AUCUNE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER NE S'APPLIQUE À QUOI QUE CE SOIT QUI EST FOURNI PAR PHILIPS OU PAR UN DE SES SOUS-TRAITANTS.
- 5.10 Entrepreneur indépendant. Philips est l'entrepreneur indépendant du Client (et non un employé, un mandataire, un coentrepreneur ou un partenaire de ce dernier). Les employés et les sous-traitants de Philips sont sous la direction et le contrôle exclusifs de Philips. Philips n'est pas responsable des actes ou des omissions du Client ou des employés du Client en ce qui concerne les services fournis par les employés du Client dans le cadre du présent Contrat, et n'offre aucune garantie à cet égard.
- 5.11 Contrats de sous-traitance. Philips peut sous-traiter à des entrepreneurs de service de son choix l'une ou l'autre de ses obligations de Couverture envers le Client ou d'autres activités exercées par Philips aux termes du présent devis. Aucun de ces contrats de sous-traitance ne libérera Philips de ses obligations envers le Client.

- 5.12 Règles et règlements. Si Philips en a été avisée par écrit, cette dernière et ses sous-traitants se conformeront aux règles et aux règlements du Client, pourvu que ces règles et règlements ne contredisent pas les politiques établies de Philips.
- 5.13 Maximizer de Philips (Mises à niveau de la technologie [mises à jour de la technologie Philips]) Si Maximizer est acheté dans le cadre du présent Contrat, Philips mettra à jour le logiciel du Système couvert comme suit :
- 5.13.1 Philips fournira les dernières mises à niveau logicielles disponibles, le cas échéant, lorsqu'elles seront offertes et approuvées par Philips, pour les logiciels du système d'exploitation du Système couvert, les logiciels d'application de base et les options de logiciels achetés avec le Système couvert.
- 5.13.2 Les Mises à niveau ne comprennent pas les fonctionnalités, les applications, les options ou autres qui n'ont pas été achetées avec le Système couvert, y compris, sans toutefois s'y limiter, les logiciels antivirus. Le Client ne peut pas revendre, transférer ou céder à un tiers le droit à de telles Mises à niveau. Outre ces conditions générales, toutes les Mises à niveau logicielles d'un Système couvert fournies en vertu de la présente section sont soumises aux conditions générales de licence incluses dans l'achat du Système couvert auprès de Philips.

## **6. Forfait Maximizer de Philips**

- 6.1 Maximizer de Philips Si Maximizer est acheté dans le cadre du présent Contrat, Philips procédera à la mise à niveau du logiciel du Système couvert comme suit ou selon les instructions écrites de Philips :
- 6.1.1 Philips fournira les dernières mises à jour logicielles disponibles, le cas échéant, lorsqu'elles sont disponibles et approuvées par Philips, dans la limite d'une (1) par année civile, programmées et livrées dans les douze (12) mois suivant la date de publication de la mise à jour annuelle admissible, pour le logiciel du système d'exploitation du système couvert, le logiciel d'application de base et les options logicielles achetées avec le système couvert.
- 6.1.2 Les Mises à niveau ne comprennent pas les fonctionnalités, les applications, les options ou autres qui n'ont pas été achetées avec le Système couvert, y compris, sans toutefois s'y limiter, les logiciels antivirus. Le Client ne peut pas revendre, transférer ou céder à un tiers le droit à de telles Mises à niveau. Outre ces conditions générales, toutes les Mises à niveau du logiciel d'un Système couvert fournies en vertu de la présente section 6 sont soumises aux conditions générales de licence incluses dans l'achat du Système couvert auprès de Philips.
- 6.2 Formation clinique.
- 6.2.1 Couverture de la Formation. Philips fournira la formation clinique et la formation sur les applications des Produits (la « Formation ») que le Client a sélectionnées dans le(s) catalogue(s) de formation (« Catalogue[s] de formation »).
- 6.2.2 Exclusions. La Formation ne comprend pas (a) la formation technique liée à l'entretien ou au diagnostic, ou (b) la formation sur les applications cliniques sur du matériel ou des logiciels non installés ou fournis par Philips.
- 6.2.3 Planification. La Formation doit être planifiée au moins huit (8) semaines à l'avance, sauf pour la formation en ligne. Les modifications apportées au calendrier de la Formation doivent être communiquées par écrit à Philips au moins deux (2) semaines avant la tenue prévue de la Formation.
- 6.2.4 Présences. Philips donnera la formation au nombre d'employés du Client (Participants) pour le cours indiqué dans le Devis, dans la mesure des places disponibles. Les Participants doivent satisfaire aux exigences d'admission minimales indiquées dans le plan de cours, avoir suivi tous les cours préalables avant leur admission, et pourraient devoir signer ou accepter la liste de vérification de sécurité de Philips avant de recevoir la Formation.
- 6.2.5 Lieu du cours. La Formation peut être donnée dans les installations de formation de Philips, aux Emplacements du client décrits dans le Contrat (Emplacement(s) du client), via une formation en ligne ou à distance ou encore dans les installations d'un tiers déterminées par Philips.
- 6.2.6 Options de paiement.
- 6.2.6.1 Comptes de dépenses souples. Si le Client a acheté l'option Compte de dépenses souple, le solde initial du compte est indiqué dans le devis. Le solde du compte est réduit du prix de la liste pour le cours indiqué par participant. Lorsque le solde est épuisé, le Client peut ajouter des fonds à son compte. Si le solde du compte est négatif, le Client doit payer rapidement à Philips le solde dû. Les soldes des Comptes ne sont pas reportés d'une année à l'autre. Le solde éventuel du Compte à la fin de l'année ne sera pas remboursé.
- 6.2.6.2 Achat direct de cours. Le Client peut acheter des cours individuels aux prix alors en vigueur.
- 6.2.7 Déplacements. Les frais de déplacement de Philips pour toutes les Formations offertes à l'Emplacement du client sont inclus dans le prix décrit dans le(s) Catalogue(s) de formation applicable(s). Sauf indication contraire dans le(s) Catalogue(s) de formation, tous les frais de déplacement et d'hébergement engagés par les Participants sont à la charge du Client.
- 6.2.8 Exclusion de garantie. PHILIPS NE GARANTIT PAS QUE LES PARTICIPANTS RÉUSSIRONT L'ENSEMBLE OU UNE PARTIE DES COURS DE FORMATION FOURNIS NI QUE LA FORMATION RENDRA LES PARTICIPANTS QUALIFIÉS OU CAPABLES D'UTILISER LE SYSTÈME.

**ANNEXE 2-A**  
**COLLABORATION LIVE OU REACTS**  
 Rév. 22

Catégorie de Produits	Produits
Échographie	Collaboration Live et/ou Reacts

L'annexe 2-A suivante s'applique à Collaboration Live et/ou Reacts offerte à l'achat d'un système échographique. Si votre achat inclut une licence pour la plateforme Collaboration Live ou Reacts (les « Services logiciels »), les modalités suivantes s'appliquent en plus des Conditions générales de vente de Philips :

**1. Définitions.**

- 1.1 « Compte » désigne un Compte d'utilisateur Reacts. Un compte d'utilisateur Reacts comprend les Renseignements sur le compte.
- 1.2 « Renseignements sur le compte » désigne les renseignements personnels relatifs à un Utilisateur en particulier : le Contenu utilisateur, les paramètres du Compte, ainsi que les Renseignements sur l'utilisation résidant sur la plateforme Reacts.
- 1.3 « Administrateur » désigne un agent de soutien de Philips (l'« Administrateur de Philips ») ou un titulaire de Compte client (l'« Administrateur du client ») auquel ont été accordées certaines autorisations administratives, telles que, sans toutefois s'y limiter, la gestion (i) des Comptes et (ii) des Abonnements.
- 1.4 « Abonnement » désigne un accès acheté par le Client aux Services logiciels.
- 1.5 « Renseignements sur l'utilisation » désigne les renseignements associés aux Services logiciels.
- 1.6 « Utilisateur » désigne une personne physique accédant à l'un des Services logiciels.
- 1.7 « Contenu utilisateur » désigne toute donnée fournie par l'Utilisateur ou partagée avec l'Utilisateur, contenue dans la bibliothèque Reacts de l'Utilisateur ou dans la messagerie sécurisée, y compris le texte, les photos, les vidéos, les graphiques, les éléments ou d'autres matériels, qui seront tous soumis, le cas échéant, à l'Avis sur la confidentialité de Philips.

**2. Responsabilités du Client.**

- 2.1 Le Client est responsable de ses propres actes et omissions et de ceux de chacun de ses Utilisateurs, y compris du respect du Contrat de licence d'utilisateur final (« CLUF ») disponible en ligne à l'adresse <https://reacts.com/legal/terms>, de l'utilisation des Services logiciels et de la garantie d'une sécurité adéquate pour empêcher tout accès non autorisé aux Comptes, au Contenu utilisateur et à tout renseignement confidentiel, y compris la protection de tous les appareils clients tels que les tablettes et les ordinateurs portables avec un antivirus et une cybersécurité appropriée.
- 2.2 Le Client obtiendra et conservera tous les consentements nécessaires, y compris ceux des patients, avant d'utiliser ou d'accorder l'accès aux Services logiciels à des fins médicales, et de traiter des renseignements personnels aux fins de la fourniture des Services logiciels.
- 2.3 Le Client veillera à ce que les Utilisateurs utilisent les Services logiciels conformément à toutes les lois applicables et se conforment à toutes les exigences relatives à l'utilisation des renseignements personnels sur la santé, y compris les données médicales. Le Client veillera à ce que les Services logiciels ne soient pas utilisés par des patients.
- 2.4 Le Client doit obtenir l'accord de ses Utilisateurs pour permettre à Philips d'accéder aux Renseignements sur l'utilisation.
- 2.5 Le Client obtiendra et maintiendra toutes les autorisations et tous les permis nécessaires et/ou s'enregistrera auprès de ses organismes locaux, si nécessaire, pour utiliser les Services logiciels.
- 2.6 Le Client suivra la liste de vérification des TI avant la mise en œuvre de Collaboration Live, que Philips lui fournira.

**3. Accès aux Services logiciels.**

- 3.1 Le Client reconnaît qu'avant d'utiliser les Services logiciels, chacun de ses Utilisateurs doit accepter le CLUF. Philips met ces conditions à la disposition de chaque utilisateur pour qu'il les accepte par le biais d'un processus d'enveloppement par clic activé au moment où l'Utilisateur crée les renseignements relatifs à son compte.
- 3.2 Le Client reconnaît que les Services logiciels sont gérés par Philips ou ses filiales au Canada et que les données personnelles peuvent être traitées par Philips et/ou ses filiales au Canada. Le Client est responsable de son propre respect, et de celui de ses Utilisateurs, de toutes les lois locales, y compris les lois qui autorisent le traitement des données personnelles au Canada.
- 3.3 Le Client reconnaît que Philips n'a pas besoin de données médicales pour exploiter ses Services logiciels.
- 3.4 Le Client désignera une ou des personnes qui agiront à titre d'Administrateurs du client ainsi qu'un ou des remplaçants. Ces personnes agiront comme personnes-ressources principales de Philips. Les Administrateurs du

Client gère tous les Comptes. Les Administrateurs de Philips peuvent agir au nom du Client pour administrer les Services.

- 3.5 Les Services logiciels peuvent être interrompus pour des raisons d'entretien, de mise à niveau, de défaillance des télécommunications ou pour d'autres raisons indépendantes de la volonté de Philips. En conséquence, Philips ne garantit pas que les Services logiciels seront ininterrompus ou exempts d'erreurs et n'est pas responsable des interruptions ou des temps d'arrêt. Par conséquent, le prestataire de soins aux patients qui effectue la procédure d'échographie doit être suffisamment qualifié, indépendamment des Services logiciels, pour effectuer une procédure commandée par le patient.
- 3.6 Philips peut modifier tout ou partie des Services logiciels. Vous acceptez que Philips ne soit pas responsable à votre égard ou à l'égard de toute autre personne si Philips agit de la sorte.
- 3.7 L'utilisation abusive ou excessive des Services logiciels peut entraîner la suspension temporaire ou permanente de votre accès et/ou de celui de tout Utilisateur aux Services logiciels et/ou la résiliation des abonnements applicables. Philips déterminera, à sa discrétion raisonnable, ce qui constitue une utilisation abusive ou excessive de ses Services logiciels.
- 3.8 L'accès aux Services logiciels commence lorsque les abonnements sont créés, et non lorsqu'ils sont attribués.
- 3.9 L'accès aux Services logiciels peut nécessiter le paiement de frais de tiers, tels que les frais de téléphone, les frais de l'opérateur de réseau mobile, le fournisseur d'accès Internet, le plan de données, etc. Philips et ses filiales n'ont aucun lien avec ces frais et n'en sont pas responsables.

#### **4. Autres utilisations des données du système.**

- 4.1 Le Client accepte que Philips utilise des données agrégées pour analyser les performances de ses services. Philips peut utiliser les données personnelles suivantes, l'adresse IP et l'identifiant de l'Utilisateur, uniquement lorsque cela est strictement nécessaire, pour s'assurer que les services fonctionnent comme prévu, qu'ils sont maintenus et que les contrôles de sécurité appropriés sont en place, et pour répondre aux obligations réglementaires et légales de Philips.

#### **5. Conservation des Renseignements sur le compte et du Contenu utilisateur.**

- 5.1 Philips conservera et accordera au Client ou à d'autres personnes l'accès aux Renseignements sur le compte et au Contenu utilisateur uniquement pour remplir ses obligations en vertu du présent Contrat ou si les lois applicables l'exigent ou l'autorisent. Une fois supprimés par Philips, le Client ou les Utilisateurs, les Renseignements sur le compte et le Contenu utilisateur ne peuvent pas être restaurés.